Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_021-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Affectation définitive des résultats 2025 :

Budget principal :

- **Affectation du résultat 2025**

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 26/02/2026 ayant pour objet la reprise anticipée des résultats 2025.
Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le CFU communal de l'exercice 2025,
Considérant que conformément aux instructions M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du CFU,
Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2025 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 322 051.39 € et un excédent d'investissement de 228 511.81 €.

Le conseil municipal constate et approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, à l'unanimité et décide :

- de reporter la somme de 228 511,81 € au C/ 001 Excédent d'investissement reporté,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 s'élevant à 322 051,39 € de la façon suivante :
  322 051,39 € au C/002 « Résultat de fonctionnement reporté »,
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents administratifs découlant de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr